



# BMX Club Saint Nom La Bretèche.

## DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB saison 2026-2027

L'inscription se fait en 2 temps : 1-Inscription au club, 2-Inscription à la FFC

Pour que votre demande d'inscription puisse être enregistrée, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir les 2 procédures suivantes :

**Pour tous : DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB** – inscription à faire en ligne et lire ci-dessous le règlement intérieur du club.

Veillez-vous connecter sur le site du club et veuillez-vous créer un compte sur ce lien :

<http://www.bmxstnomlabreteche.org>

Puis procéder à l'adhésion depuis l'encart « s'inscrire au club » en bas à droite, la procédure est indiquée pour le paiement de votre cotisation, le règlement peut se faire uniquement par virement ou par chèque.

Le règlement se fait en fonction des tarifs en un paiement unique ou en 3 échéances ( pour les pleins tarifs - 95€ le jour de l'inscription – 95€ le 15/10/25 – 90€ le 15/11/25)

Ces montants comprennent les frais d'inscription au club et la licence assurance comprise de la Fédération Française de Cyclisme correspondant à l'âge et à la catégorie du pilote.

Cette adhésion est valable du 01/09/26 au 31/08/27

Plusieurs tarifs sont possibles. Il vous faudra choisir celui qui correspond au pilote en fonction des aides et des réductions que vous bénéficiez sachant que nous acceptons les coupons PASS'SPORT de la CAF si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire, les PASS YVELINES PLUS pour les collégiens, les aides LABAZ pour les 15-17 ans.

Cf. ces liens pour les obtenir

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>

PASS YVELINES PLUS : Site en cours de fabrication suite à la nouvelle version du PASS PLUS

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>

### **DEMANDE ou RENOUELEMENT DE LICENCE :**

#### **Pour les nouveaux :**

- Effectuer une demande de licence FFC 2026-2027 en se créant un compte au nom du pilote donc un Espace Licencié FFC, puis en faisant une demande de licence à notre club depuis ce site, sur ce lien : <https://licence.ffc.fr/>, y téléverser une photo du pilote et une photo de la pièce d'identité du pilote, ce qui doit être fait en vous connectant avec un smartphone et depuis l'onglet PROFIL DOCUMENT en prenant directement votre enfant en photo, ainsi qu'une photo de sa pièce d'identité ou de la vôtre s'il n'en a pas.
- Remplir le questionnaire de santé QS-Sport, si vous répondez non à toutes les questions du formulaire santé, il n'y a pas besoin de certificat médical. Ou téléverser un Certificat médical d'aptitude à la pratique du BMX **y compris en compétition** pour les catégories adultes concernées et les cas particuliers liés à vos réponses au questionnaire santé, Votre médecin peut le remplir directement sur le formulaire proposé sur votre espace licencié. Valable 3 ans.

#### **Pour les réinscriptions :**

- Demande de renouvellement licence FFC 2026 à faire entre le 15 Septembre et le 25 novembre, sur votre espace licencié sur ce lien : <https://licence.ffc.fr/>
- Remplir le questionnaire de santé QS-Sport ou renouveler son certificat médical pour les adultes concernés (tous les 3 ans).

**Pour tous :** Il est indispensable d'aller au bout de la procédure d'inscription sur votre espace licencié FFC pour que la demande soit validée sur notre Espace Club.

**Lors du premier entraînement, et uniquement avec l'accord du coach ou du président pour les nouveaux adhérents, l'inscription doit être faite en ligne via le site du club accompagnée du règlement.**

**Aucune inscription ou réinscription ne sera prise en compte sans règlement d'au moins la 1<sup>ère</sup> échéance**

**Aucun pilote ne sera autorisé à s'entraîner sans retour complet du dossier et sans son équipement obligatoire**

# BMX Club Saint Nom La Bretèche.

(cf. article 3 du règlement interne)

- Adresse du Bureau : BMX CLUB ST NOM LA BRETECHE, 44 avenue du Pays de Galie – 78860 SAINT-LA-BRETECHE
- Composition du bureau du Bicross Club de Saint-la-Bretèche :

Président : Philippe Rochard

Trésorier : Sylvain Richard

Secrétariat : Caroline Orefice

N'hésitez pas à consulter le site internet à l'adresse suivante <http://www.bmxstnomlabreteche.org> et nous rejoindre sur les réseaux

## REGLEMENT INTERNE DE BCSNB

**ARTICLE 1 :** Tous les pilotes désirant s'inscrire au BMX Club Saint-Nom-la-Bretèche doivent s'acquitter :

- de la cotisation annuelle prévue à l'article 6
- Pour les catégories concernées, d'un certificat médical autorisant la pratique du BMX y compris en compétition : Cf. la demande qui vous est éventuellement faite sur votre espace licencié FFC.
- Des autorisations parentales pour les mineurs, à renseigner lors de l'inscription sur le site du club.

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation des dirigeants du Club.

**ARTICLE 2 :** Tout pilote se doit de :

- Respecter les statuts et les règlements internes du BCSNB
- Se conformer aux directives de l'association, de ses dirigeants et au règlement de la F.F.C.
- De participer aux compétitions auxquelles il s'est inscrit et aux entraînements.

**ARTICLE 3 :** Les entraînements se déroulent sur la piste du BMX Club Saint Nom La Bretèche, avenue du Pays de Galie, derrière la gendarmerie montée. Lors des entraînements, les pilotes doivent porter, impérativement, les équipements de sécurité conformes à la pratique du BMX, à savoir : CASQUE INTEGRAL – GANTS - PANTALON LONG (hors jogging) – Haut MANCHES LONGUES – VELO conforme à la pratique du BMX. (Le matériel doit être en état d'assurer le déroulement normal des entraînements toute l'année.) En cas de non respect de l'article.3, l'entraîneur pourra exclure le pilote pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 4 :** Les jours et horaires d'entraînement sont définis par le club et sont éventuellement susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de faits exceptionnels. Il n'y a pas d'entraînement, le samedi du milieu des vacances scolaires.

La piste pourra être ouverte occasionnellement pour des entraînements libres et surveillés, dont les horaires seront communiqués par mail et/ou sur le site Internet du Club. En cas de fortes intempéries, le club signifiera la suppression de l'entraînement par mail et/ou sur le site internet.

Les pilotes sont pris en charge par les encadrants pendant la durée des entraînements. En dehors de ces horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.

**ARTICLE 5 :** Les engagements aux compétitions sont effectués par les dirigeants du Club. Les informations concernant les compétitions sont diffusées aux entraînements et par email. Afin d'effectuer les engagements dans les meilleures conditions, il est demandé à tous de respecter les délais d'inscription et les éventuels frais d'inscription à régler au club une fois mi-Décembre et une fois fin Juin.

Le calendrier des compétitions officielles sera disponible sur le site du club : <https://www.bmxstnomlabreteche.org/>

**ARTICLE 6 :** Chaque année, le montant de la cotisation est soumis à l'approbation des membres du bureau du Bicross Club de Saint-Nom-la-Bretèche. Pour la saison 2025-2026. Les cotisations ont été fixées à 270€ pour les Nonnais-Bretechois, à 280€ pour les autres, 20€ de réduction par pilotes d'une même fratrie. Ces montants comprennent les frais d'inscription au club et la licence assurance comprise de la Fédération Française de Cyclisme correspondant à l'âge et à la catégorie du pilote.

La cotisation pour les parents de pilote licencié au BCSNB qui souhaitent pratiquer le BMX avec leurs enfants est fixé à 140€ avec une licence FFC LOISIRS (Sans aucune compétition) ou 160€ avec une licence ACCES (permet de faire les compétitions départementales et régionales) ou 280€ avec une licence OPEN pour accéder aux compétitions nationales et plus, un groupe parent pilote est créé spécifiquement à cet effet.

Les entraînements officiels d'initiation et de perfectionnement ont lieu :

Samedi à St Nom 9h30-11h : 1 groupe U7 et moins débutant, U9 très débutant

Samedi à St Nom 11h-12h30 : 1 groupe U15 et plus débutant, 1 groupe parents pilotes

Samedi à St Nom 14h-15h30 : 1 groupe U9, U11, U13 débutant, 1 groupe U9, U11, U13 confirmé.

Samedi à St Nom 15h30-17h : 1 groupe compétition + U15 et plus confirmé + U13 très confirmé.

Lundi et mercredi à préciser suivant la saison : 18h30/20h30 : 1 groupe compétition.

Dans la mesure de la disponibilité de nos entraîneurs : 1 entraînement loisir tous groupes confondus à St Nom le mercredi après-midi, horaire fluctuante suivant la saison.